

Séance du 03 octobre 2024

Délibération n° 2024/70

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la ville de la Roche-sur-Yon et la Roche sur Yon Agglomération - ilot Gabory

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de restructuration urbaine approuvée par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2021,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la ville de la Roche-sur-Yon, la Roche sur Yon Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de restructuration urbaine - secteur Gabory,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Recu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

04 OCT. 2024

COURRIER ARRIVÉ LE